

VALSONNE - CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021

Le Maire Patrick Bourrassaut ouvrait ce Conseil Municipal annonciateur d'avancées significatives dans de nombreux projets municipaux, seulement un an après l'installation du conseil et malgré les entraves liées au contexte sanitaire.

En propos liminaires, il remerciait le Département pour le soutien dont ont bénéficié l'Auberge et le Bar, avec une aide respective de 3 000 € et 2 000 € au titre du deuxième confinement. Il informait également le Conseil, qu'à la suite de son intervention auprès du directeur académique largement relayée par l'association des maires de France et des maires ruraux ainsi que par Madame la Députée, l'éducation nationale avait renoncé à la fermeture d'une classe pour la prochaine rentrée. Monsieur le Maire a néanmoins invité l'assemblée à rester vigilante sur le sujet.

Création d'une aire de tourisme et de loisirs à la place des anciens tennis.

Patrick Bourrassaut enchaînait ensuite avec la présentation des différentes hypothèses d'aménagement du secteur des anciens tennis en aire de tourisme et de loisirs. Il a rappelé que dans le cadre des mesures d'accompagnement de la mise en service du Parc Eolien du Beaujolais Vert, la société de projet versera à la commune une somme de 45 000 € pour l'aménagement d'une salle hors-sac. Le Conseil municipal a également décidé la réalisation d'une aire de camping-car et d'un pump-track, circuit fermé comportant différents niveaux pour la pratique du vélo, BMX, trottinettes... Une balançoire et une tyrolienne seront également positionnées sur le site qui sera renaturé et désimperméabilisé pour mettre en valeur le corridor écologique du Soanan.

Le projet estimé à 250 000 € fera l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat dans le cadre du plan de relance et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Aménagement d'un parking à proximité de l'école.

D'autres projets ont également été validés par les élus lors de cette séance. La réalisation du parking entre l'école et la mairie pour un montant de 99K€. Le Département sera sollicité pour une subvention de l'ordre de 50%. 19 places seront réalisées. Du fait des contraintes de pente, une seule entrée / sortie pourra être aménagée. Les élus étudieront la possibilité de réaliser une rampe d'accès à l'école au lieu de l'escalier actuellement prévu.

D'autres projets sur les rails...

Suite à l'étude réalisée par l'agence locale de l'énergie, des dossiers seront également inscrits au plan de relance : transformation de l'ancienne bibliothèque en logements, rénovation thermique du centre technique municipal et du logement place René Corgier.

Ouverture prochaine du centre de loisirs : « les Gones du Soanan »

La séance se poursuivait autour du projet de centre de loisirs « les Gones du Soanan » élaboré avec les trois autres communes de la vallée. Il pourrait accueillir dès juillet 25 enfants. Il serait ouvert 5 semaines pendant les grandes vacances et 1 semaine par petites vacances scolaires. Son coût de fonctionnement annuel est estimé à 37 500 €. Une fois déduites la participation des familles et les aides de la CAF, le reste à charge pour les communes serait de 17 000 € à se répartir selon les poids de population. Cela devrait représenter environ 8 000 € par an pour la commune de Valsonne.

Malgré le contexte sanitaire chahuté à l'école (cas positifs de covid puis école à la maison...), 14 familles ont retourné le questionnaire pour 27 enfants Valsonnais souhaitant intégrer le centre de loisirs sur la base de journées complètes. L'accueil principal des enfants aurait lieu à Valsonne en s'appuyant sur les locaux du restaurant scolaire, de la salle de motricité au-dessus et sur la salle d'activité de la maison des associations. Une rotation dans les différentes communes est à l'étude.

A la suite de l'avis favorable du conseil municipal, le travail se poursuivait dès le lundi suivant pour finaliser le projet et les démarches d'agrément du centre de loisirs qui pourrait s'adosser à l'Association entre Reins et Sapins qui gère l'accueil de loisirs des communes de Cublize, Ronno et St-Just d'Avray.

Mise en service du Parc Eolien

Enfin, Monsieur le Maire indiquait la mise en service officielle du Parc Eolien début avril. Les mesures acoustiques dans le hameau de Langenève et chez Bolevy sont en cours afin d'identifier les conditions de vent dans lesquelles les nuisances sonores apparaissent et de mettre en place les mesures de correction correspondantes. La remise en état du site a été réalisée ce qui a permis de rétablir un chemin rural. Des accords ont été passés entre EDF Renouvelables et les forestiers pour l'utilisation des plateformes comme zone de stockage du bois. Des panneaux d'interprétation seront installés près des éoliennes, mais aussi sur la future aire de loisirs, et le long du chemin de randonnées liant ces deux sites.

Prochain Conseil Municipal vendredi 28 mai à 20h30.